

La Fédération France Wireless s'insurge contre la proposition du ministre de la culture sur l'utilisation d'une liste blanche de sites pour les bornes d'accès Wi-Fi publiques.



Albertville, le 19 février 2009. La Fédération France Wireless regroupant des acteurs associatifs et professionnels du Wi-Fi en France et dans les DOM-TOM tient à montrer son opposition à la proposition du ministre de la culture Christine Albanel sur l'utilisation d'une liste blanche de sites pour les bornes d'accès Wi-Fi publiques.

La Fédération France Wireless s'interroge sur la neutralité d'une telle liste qui favoriserait l'accès à certains sites au détriment d'autres, tous ayant des contenus non répréhensibles, créant ainsi un internet filtré par l'État.

Dans un pays actuellement en difficulté économique, le développement de nouvelles entreprises serait amputé de visibilité sur la toile par cette mesure. Internet étant un monde vivant en temps réel, il sera impossible de gérer en temps réel une telle liste privant ainsi les internautes d'un accès à l'information. Le fait d'imposer une telle liste porte atteinte à la liberté individuelle sur le choix de la consultation d'un site en particulier.

La Fédération France Wireless constate que la méthode utilisée se base sur un moyen d'accéder ou de ne pas accéder à une donnée, mais ne traite pas le problème plus complexe de son contenu. La démarche inverse, c'est à dire, le maintien d'une liste noire aurait été plus judicieux.

Avec actuellement plus de 153 millions de domaines actifs dans le monde, la Fédération France Wireless se demande quels seront les moyens mis en oeuvre pour maintenir une telle liste, si cette dernière est mise en place.

La Fédération France Wireless déplore le manque de débat préalable avec les acteurs de l'internet français.

A propos de la Fédération France Wireless

La Fédération France Wireless est une structure associative créée en 2003 à but non lucratif ayant pour objet le développement d'un vaste réseau publique et gratuit à haut débit. Ce réseau a pour caractéristique d'utiliser les technologies sans fil conformes aux normes IEEE 802.11b, a et g qui permettent des vitesses de transfert de 11 Mbps à 54 Mbps sur les bandes de fréquences de 2,4 GHz et 5 GHz.

Ce MAN (Metropolitan Area Network) réseau permettra le partage et le transfert de tout fichier numérique en haute qualité à des débits élevés : films, musique, visioconférence, concerts, etc... et le partage de connexion internet, au bon vouloir des participants. Nous ne sommes en aucun cas fournisseur d'accès internet.

Notre philosophie s'inspire de celle du logiciel libre, la volonté de gratuité, de partage et d'échange pour le plus grand nombre. Ce développement est réalisé grâce à nos propres moyens humains et matériels. Nous acceptons les donations, nous voulons rester autonomes, libres, et indépendants.

Contact presse : bureau@wireless-fr.org +33(0)811950554

Site web encore non filtré : <http://www.wireless-fr.org/>